

Mandat fourni par les locataires taxis - membres coopérateurs d'une SCOP

Je soussigné(e) M.....
demeurant.....

..... Tél :

- titulaire d'un contrat de location d'un véhicule équipé taxi duau
de la société, titulaire de l'autorisation de stationnement n°
délivrée le, et dont le siège social est situé

- titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi n°.....
certifie avoir consommé.....litres de gazole et.....litres de
supercarburant dans le cadre du contrat de location visé ci-dessus ⁽¹⁾ ;

- donne mandat à la société.....pour qu'elle perçoive pour mon compte le
remboursement visé à l'article 265 *sexies* du code des douanes, à charge pour elle de me la
reverser dans les deux mois suivant son paiement par l'administration ;
- reconnais avoir pris connaissance de l'obligation qui m'est faite de conserver pendant une
période de trois ans les justificatifs d'achat de carburant ;
- m'engage à présenter, à première réquisition du service des douanes, les justificatifs d'achat
de carburant liés à la présente demande de remboursement.

Fait à le,
Signature du mandant
(conducteur de taxi locataire)

Fait à le,
Signature du mandataire
(représentant de la SCOP propriétaire de
l'autorisation de stationnement)

(1) Ce carburant a été acheté dans l'exercice de ma profession, dans les régions suivantes, au
cours de l'année **2017 ou 2018** :

	Nombre de litres			Nombre de litres	
	Super sans plomb	gazole		Super sans plomb	gazole
Auvergne-Rhône-Alpes			Ile-de-France		
Bourgogne-Franche-Comté			Normandie		
Bretagne			Nouvelle Aquitaine		
Centre – Val de Loire			Occitanie		
Corse			Pays de Loire		
Grand Est			Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Hauts de France					

ANNEXE V bis*À utiliser à compter des demandes de remboursement relatives aux consommations de 2017 et suivantes*

(2) Ce carburant a été acheté dans l'exercice de ma profession, dans les régions suivantes, au cours de l'**année 2019** :

Nombre de litres				
	Super sans plomb E5	Super sans plomb E10*	Gazole	Gazole B10*
Auvergne-Rhône-Alpes				
Bourgogne-Franche-Comté				
Bretagne				
Centre – Val de Loire				
Corse				
Grand Est				
Hauts de France				
Ile-de-France				
Normandie				
Nouvelle Aquitaine				
Occitanie				
Pays de Loire				
Provence-Alpes-Côte d'Azur				

* Au titre de l'année 2019, le gazole B10 et le super sans plomb E10 acquis à compter du 1^{er} juillet 2019 est éligible au remboursement.

(3) Ce carburant a été acheté dans l'exercice de ma profession, dans les régions suivantes, au cours des **années 2020 et suivantes** :

Nombre de litres			
	Super sans plomb E5	Super sans plomb E10	Gazole*
Auvergne-Rhône-Alpes			
Bourgogne-Franche-Comté			
Bretagne			
Centre – Val de Loire			
Corse			
Grand Est			
Hauts de France			
Ile-de-France			
Normandie			
Nouvelle Aquitaine			
Occitanie			
Pays de Loire			
Provence-Alpes-Côte d'Azur			

* Inclus le gazole B7 et le gazole B10.